



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 2 mars 2017

Invitation presse

Le développement de l'entrepreneuriat féminin est à la fois un enjeu pour l'égalité entre les femmes et les hommes et un levier pour la compétitivité et l'emploi. Les difficultés que rencontrent les femmes à créer leur entreprise limitent leurs perspectives professionnelles et prive l'économie d'initiatives innovantes dans les territoires.

Afin d'augmenter significativement le taux d'entrepreneuriat féminin, le ministère en charge de la parité, qui a concouru à faire évoluer la législation, met en œuvre un ensemble d'actions pour favoriser les initiatives prises par les femmes dans le secteur économique, qu'il s'agisse de la création ou de la reprise d'entreprise.

Le plan « Entreprendre au féminin » a été lancé en août 2013 par le ministère des droits des femmes, celui de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et par le ministère délégué chargé des PME, de l'innovation et de l'économie numérique. Il s'articule en trois axes :

- La sensibilisation, l'information et l'orientation.
- L'accompagnement des créatrices d'entreprise.
- L'accès facilité des créatrices aux financements.

Les conclusions de deux études servent à la conception et à l'ajustement du Plan en Martinique : « Entreprendre au féminin en Martinique » par KAFFE ; « Analyse qualitative de l'offre d'accueil à destination des jeunes enfants et formulation de préconisations adaptées aux besoins des femmes actives du territoire » par le cabinet ENEIS est en cours.

Le « PRIX de l'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES », présentant plusieurs catégories, et organisé par la CTM, a permis à 20 candidates de postuler. Il a pour but de rendre visible les femmes qui entreprennent avec audace et succès d'une part et de servir d'exemple à celles qui hésiteraient encore. 5 prix seront décernés dans les catégories, INNOVATION / REPRISE D'ENTREPRISE / COUP de CŒUR / ENTREPRISE SOCIALE / PRIX PAREF.

PAREF pour 2016 fut de 69 155 dont :

CDC : 4 205€ ; CTM : 5 000€ ; ETAT – DIECCTE : 18 000€ ; ETAT – DRDFE : 41 950€

La presse est invitée à la remise des prix de l'entrepreneuriat des femmes, ce jeudi 2 mars 2017, à 18h en préfecture

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*